

FRANCE PAYMENTS FORUM

Plénière mensuelle du 20 octobre 2022

Intervention de Bastien Lafon (DG Trésor)

Euro numérique : point d'étape sur le processus législatif et décisionnel

Après avoir rappelé les principales motivations du projet d'euro numérique (maintenir l'ancrage du système monétaire et financier sur la monnaie de banque centrale, faire en sorte que l'Europe des paiements puisse continuer à se développer en étant toujours innovante, faciliter les paiements transfrontaliers...), Bastien Lafon a présenté les principes du processus législatif et décisionnel.

Processus législatif et décisionnel - Principes

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

- Définition d'une nouvelle forme de monnaie publique, attribut fondamental des Etats
- Un euro numérique affectera l'ensemble des acteurs de l'économie et spécifiquement du monde des paiements, bien au delà des enjeux de politique monétaire
- Les caractéristiques techniques de l'euro numérique auront des conséquences clés sur son futur rôle et sur son impact pour les citoyens européens
- Le projet d'euro numérique demande à la fois des discussions politiques et une validation par les co-législateurs européens, ainsi que des discussions rapprochées avec les parties prenantes du secteur

La BCE et l'Eurosystème travaillent sur un ensemble de sujets relatifs à l'euro numérique, tels que la technologie sous-jacente, les modèles de distribution, les enjeux de respect de la vie privée. De leur côté, la Commission et les co-législateurs (Conseil et Parlement) auront à prendre des décisions sur cette nouvelle forme de monnaie et ses caractéristiques, en se basant sans doute sur l'article 133 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Il est important que les co-législateurs se penchent sur ces sujets car un euro numérique aura un impact significatif sur les acteurs de l'économie, le monde des paiements et les citoyens européens.

Bastien Lafon a ensuite présenté l'organisation et le calendrier prévisionnel des travaux des co-législateurs. La Commission a mis en place un certain nombre de groupes de travail, notamment un [Expert Group on Payments, Banking and Insurance](#) (EGBPI) chargé de préparer la proposition législative de la Commission et qui a vocation à couvrir l'ensemble des caractéristiques de l'euro numérique

S2 2022/ S1 2023

Travaux préparatoires entre les Etats membres, la Commission et la BCE sur l'ensemble des caractéristiques de l'euro numérique

2023

Propositions législatives de la Commission soumises aux co-législateurs (Etats membres et Parlement) :

1. Proposition législative dédiée à l'euro numérique sur la base de l'article 133 du TFUE
2. Proposition législative spécifique sur le cours légal de l'euro

2024/2025/2026

Echanges au Conseil de l'Union Européenne et au Parlement européen en vue :

1. D'une décision politique de lancement de l'euro numérique, prenant en compte les orientations techniques de la BCE
2. D'un accord politique sur les objectifs de l'euro numérique, ses caractéristiques techniques, sa gouvernance, son architecture, etc...



La Place française sera consultée lors des travaux préparatoires et informée des étapes et du contenu du processus législatif

La proposition législative qui devrait être soumise aux co-législateurs au deuxième trimestre 2023 devrait comporter deux volets :

- Un volet relatif à l'euro numérique ;
- Un volet relatif au cours légal de l'euro physique. En effet, si on en vient à définir un cours légal au niveau européen pour l'euro numérique (idée soutenue par la France), il paraît souhaitable d'assurer une bonne adéquation entre le cours légal de l'euro physique et de l'euro numérique.

Ce processus classique d'échanges entre le Conseil et le Parlement en vue d'une décision politique de lancement d'un euro numérique prendra bien sûr en compte les orientations techniques de la BCE.

En conclusion, Bastien Lafon a indiqué qu'afin que la Place française soit complètement associée dans cette phase de travaux préparatoires, tous les canaux de consultation seront utilisés, le CNMP étant l'une des instances-clé de cette consultation, puisqu'il comprend à la fois des représentants de l'offre et de la demande dans les paiements.

En réponse à une question d'Hervé Sitruk sur le périmètre du cadre législatif en cours d'élaboration (pourrait-il couvrir à la fois l'euro numérique central et commercial, de façon à assurer une fluidité entre les différentes formes de monnaie au niveau européen ?), Bastien Lafon a précisé que celui-ci portera sur l'euro numérique au sens du projet aujourd'hui porté par la BCE, c'est-à-dire une monnaie numérique de banque centrale.